

## 9, 17, 24, 31 mars... début d'une lutte prolongée ! ?

Le code du travail n'est pas reconnaissons-le d'emblée la panacée. C'est une compilation de textes législatifs et/ou réglementaires, de Lois applicables aux travailleurs du secteur Privé.

Envisagé dès 1906, sous le Ministère du **socialiste Viviani**, sous la forme d'une codification en 4 livres de «*Lois ouvrières*», ce n'est qu'à partir de la loi du 28 décembre 1910 que celui-ci entrera réellement dans la carrière... Cette loi portait sur «*les conventions relatives au travail (contrat d'apprentissage, contrat de travail, salaire et placement)*».

Rappelons que c'est le 1<sup>er</sup> mai 1906 que la **grève générale** fut proclamée par la CGT d'alors, celle des origines, une CGT qui se targuait à l'époque d'être **révolutionnaire** et qui ne rechignait pas de mettre dans son programme, **l'abolition du salariat**, une CGT qui pratiquait **l'action directe** et qui n'envisageait pas les changements sociétaux par le recours quasi constant à la **pratique électoraliste**...

Les temps changent nous dit-on et pourtant le constat que nous sommes en capacité de faire toutes et tous, c'est bien **la permanence du système d'exploitation**, la division de la

société en classes antagoniques. Tout cela s'accompagnant de l'accumulation toujours plus grande des profits pour une minorité de nantis (capitalistes, dirigeants et gouvernants) et, parallèlement, un développement considérable de la précarité et de la grande pauvreté qui touche des pans entiers des populations dans le monde.

L'entrée à marche forcée dans la postmodernité du 21<sup>ème</sup> siècle ne peut réjouir personne.

Pas plus du reste que la défense «becs et ongles» d'un code du travail qui réglemente l'esclavage salarié, tout en favorisant l'entreprise d'exploitation libérale et capitaliste.

Une chose est certaine, c'est que les contenus du texte actuel viennent couronner les attaques successives qui ont été portées par le Capital et l'Etat contre la classe des producteurs.

Le code actuel ne garantissait déjà pas - et ne garantit aucunement - aux salariés une vie sociale et professionnelle acceptable et digne,

une vie totalement dépourvue de situations désagréables.

C'est au contraire des textes et des lois qui sont là pour rappeler aux salariés des entreprises qu'elles et ils sont lié-e-s par un lien de subordination, lien indéfectible que le patron peut faire et défaire à sa guise ! Le taux de chômage exponentiel est là pour nous rappeler que les salarié-e-s perdent leur emploi à la pelle alors que les profits capitalistes sont en constante augmentation.

A côté de cela, nous nous devons d'insister sur les pratiques délictueuses d'une classe politique aux ordres et d'un patronat offensif qui n'offrent aux salarié-e-s et à toutes celles et tous ceux qui sont privé-e-s d'emploi, qu'un «**simulacre de justice**».

A «*Air France*» et à «*Goodyear*» les salarié-e-s qui ont choisi la lutte et qui ont refusé des plans de restructuration ou de licenciement (le code en la matière n'étant pas protecteur) se sont vus licencié-e-s ou condamné-e-s à des peines de prison ferme...

Les patrons «voyous» (mais ne le sont-ils pas

tous, ces voleurs du produit du travail ?) eux se portent très bien pendant ce temps...

Il est vrai qu'un modèle de société **fondé sur l'Inégalité** - politique, économique et sociale - ne peut produire que de la disparité, du refoulement, de la misère, et de l'inhumanité...

Nous devons profiter de ce moment de contestation et de lutte pour aller plus avant dans le rejet global de ce modèle social qui nous déshumanise, nous prive de

notre dignité, nous cantonne à des rôles subalternes... Une société qui fait de nous des pions, qui nous aliène et ne donne que la simple illusion de ce que pourrait être (devrait être) vraiment une vie digne, une vie de plénitude, une vie d'individu-e-s libres !

**Alors poussons «ensemble» au maximum, afin de créer une société égalitaire, libre, d'où le salariat aura été aboli !**

G.A.P.A.



# UNE LOI TRAVAIL CONTRE TOUS !

## TOUS CONTRE LA LOI TRAVAIL !

Depuis le 9 mars, un mouvement se construit contre le projet de «loi travail» : grèves, nombreuses manifestations, des centaines de blocages de lycées et de facs à travers toute la France.

Les lycéens et étudiants ont mobilisé-le 17- et mobilisent -le 24- et des manifestations ainsi que des préavis de grève sont à l'ordre du jour dans de nombreux secteurs pour le 31...

### **Loi Travail, accords UNEDIC ou comment gratter encore un coup des milliards sur notre dos ?**

Les dispositifs de la Loi El Khomri pourront être appliqués par un simple accord d'entreprise, en cas de refus, ce sera la porte !

En réformant le Code du travail, cette loi viendrait légaliser tout un tas de pratiques patronales auxquelles nous sommes déjà confrontés. Les patrons ne s'embarrassent pas de légalité, ils iront toujours plus loin !

### **Loi Travail : une nécessité pour le système capitaliste**

L'objectif de la nouvelle loi dans ce contexte de crise, est de faciliter les profits et la compétitivité des capitalistes dans la lutte implacable qu'ils se livrent tous azimuts, quel qu'en soit le prix pour les salariés (virés plus facilement, payés une misère avec des horaires de merde!)... Dans ce petit jeu, l'État n'est pas un instrument neutre au service de « l'intérêt général » : il pose le cadre et les règles de notre exploitation dans l'intérêt de la classe capitaliste, actionnaires et patrons. De gauche à droite, les politiques mises en place ne sont que des manières de gérer ce système, d'organiser et contrôler la société dans ce rapport d'exploitation.

Les mesures de régression sociale ne sont pas « une mauvaise politique » qu'il faudrait changer aux prochaines élections... elles sont aujourd'hui une nécessité pour le système capitaliste.

Pour en sortir, il ne s'agit donc pas de combattre « une gauche sociale-libérale » (pour qu'en 2017 « une vraie gauche » gagne les élections), mais bien de rompre radicalement avec le système capitaliste et l'État

d'avoir recours aux aides sociales pour vivre, et eux, qui nous embauchent, nous exploitent, nous vivent. Ce rapport de force se joue chaque jour dans les entreprises, mais aussi dans la rue: c'est la lutte des classes ! À nous de l'amplifier, de l'aiguiser. Au delà de la défense du code du travail, il s'agit de mettre un coup d'arrêt à l'exploitation de nos existences et au saccage du monde.

Les journées de grève isolées, espacées dans le temps, même avec des manifestations monstres, ne suffiront pas. Les possédants et la classe politique n'écoutent que leur portefeuille. À nous d'appuyer là où ça fait mal !

Travailleurs, lycéens, étudiants, chômeurs, retraités..., nous pouvons nous organiser ensemble et choisir nos moyens de lutte. Débrayages, grèves<sup>1</sup>, blocages, sabotages, caisses de solidarité, récupération et mise en commun de bouffe, crèches collectives... sont autant d'outils que nous pouvons construire dans des assemblées de lutte ouvertes à toutes et tous.

**C'EST A NOUS DE NOUS ORGANISER !**

**GRÈVE GÉNÉRALE !**

**BLOQUONS LEUR ÉCONOMIE !**

**PASSONS A L'OFFENSIVE !**



Aujourd'hui, les fausses reculades du gouvernement ne nous font pas oublier toutes les mesures qu'il maintient contre nous, travailleurs et chômeurs. Proposer les mesures les plus dures puis reculer sur certaines pour passer la plus grande partie est une technique bien connue des gouvernants !

<sup>1</sup> Par exemple des grèves «perlées» : arrêter le travail à tour de rôle et sur de courtes durées pour ralentir et désorganiser le fonctionnement du service ou de l'entreprise avec peu de pertes de salaire. Un très bon rapport qualité/prix !

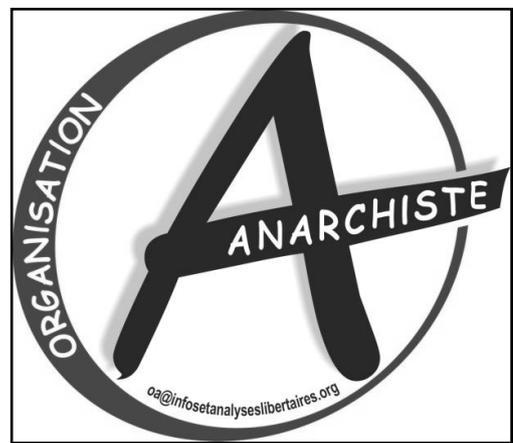
## La Loi travail c'est

- Les heures sup' seront moins payées : elles pourront n'être majorées que de 10%.
- On pourra nous faire bosser jusqu'à 48h/semaine (voire 60 h) et 44 heures sur 16 semaines sur simple accord d'entreprise.
- La journée de travail pourra se prolonger sur 12 heures sur simple accord d'entreprise.
- Les apprentis pourront travailler jusqu'à 10 heures par jour et 40 heures par semaine.
- Suppression des congés payés prévus en cas de décès d'un proche (parents, sœur, frère, ...).
- Ces accords d'entreprise seront des référendums où les salariés se trouveront forcément à la merci des patrons face au chantage à l'emploi.
- Pour licencier, il suffira aux patrons de se plaindre de difficultés ou même d'un manque de compétitivité. Qu'il y ait une commission pour les surveiller ne changera rien du tout ! Des motifs faciles à fournir par les patrons, ce sera le cas partout et tout le temps.
- Lors d'un licenciement, un barème indicatif des indemnités sera fixé. Même si il est indicatif, les juges auront tendance à le suivre. Mis à la porte, on aura plus grand-chose à grappiller. Et ce sera aussi un frein pour les luttes : lors d'une fermeture d'entreprise par exemple, si les montants d'indemnités sont déterminés à l'avance, pourquoi se mettre en grève ?
- Une fois au chômage, Pôle emploi pourra saisir directement une partie de l'allocation chômage s'il estime qu'il y a un trop perçu, cela sans discussion. Et ce sera au chômeur de saisir un juge pour récupérer son argent si Pôle emploi se trompe.

## Les propositions de l'État sur l'accord UNEDIC c'est

- La dégressivité des indemnités chômage : plus on sera longtemps dans la galère moins on touchera d'alloc'.
- La baisse des indemnités et/ou l'augmentation des cotisations salariales.
- La remise en cause des régimes dit «spéciaux» : intermittents, intérimaires, saisonniers, des situations qu'on rencontre tous de plus en plus souvent par ces temps de flexibilité!





## La seule réforme acceptable du « Code »

**Article 1 :** *l'Exploitation est abolie*

**Article 2 :** *le Saliariat est aboli*

**Article 3 :** *le Capitalisme est éradiqué*

**Article 4 :** *la Société est en Autogestion généralisée*

**Article 5 :** *l'Abolition de la marchandise est une réalité*

**Article 6 :** *le Communisme libertaire prévaut sur toute la terre*

**Article 7 :** *de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins...*

**Briser les chaînes  
de l'esclavage salarié  
pour construire  
une société de paix  
dans un monde  
égalitaire...**

---

**Organisation Anarchiste - Groupe Puig Antich 66**

Librairie **Infos** – 2 rue Théodore Guiter (Près de la Place des Poilus) Perpignan

**Permanences les Samedis de 15H à 19H**

[contact@groupe-puig-antich.info](mailto:contact@groupe-puig-antich.info) - [oa@infoetanalyseslibertaires.org](mailto:oa@infoetanalyseslibertaires.org)